



**Compte Rendu
de l'Assemblée Générale
des Adhérent.es - 2026**

Table des matières

Présent.es :.....	4
Modalité de vote.....	4
TOUR DES GROUPES.....	5
Groupe Centre-Ouest :.....	5
Quercy :.....	5
Gard :.....	5
Gers :.....	5
Lozère :.....	5
Aveyron :.....	5
Hautes-Pyrénées :.....	5
Haute-Loire :.....	6
Hérault :.....	6
Aude :.....	6
Auvergne :.....	6
Pyrénées-Orientales :.....	6
Île-de-France :.....	6
Rhône :.....	7
Lot-et-Garonne :.....	7
Haute-Bretagne :.....	7
Savoie / Isère :.....	7
Basse Bretagne :.....	7
Vaucluse :.....	8
Ardèche :.....	8
VOTE DU RAPPORT MORAL.....	8
Votes.....	8
RETOUR SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL.....	8
RAPPORT D'ACTIVITÉ COMAC FÉDÉRALE.....	9
RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ TECHNIQUE INTERNE (CTI).....	10
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION EMPLOYEUR.....	11
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION REVUE.....	11
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION SPG.....	11
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION NUMÉRIQUE.....	12
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION ADHÉRENT·ES ISOLÉ·ES.....	12

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION MARJOLAINE.....	12
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION RELATIONS EXTÉRIEURES.....	13
VOTE DU RAPPORT FINANCIER.....	14
Votes.....	14
PRÉSENTATION DU TRAVAIL DU GROUPE PROJET POLITIQUE.....	14
« En lisant ces orientations politiques, je me pose la question suivante... ».....	15
« Quels enjeux importants n'apparaissent pas dans le texte présenté ? ».....	15
PRÉSENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS.....	16
COMMISSION GOUVERNANCE.....	16
CONTRIBUTION DES SALARIÉES.....	16
LES ATELIERS PARTICIPATIFS DU SAMEDI.....	17
→ Marjolaine.....	17
→ Introduire le niveau toléré dans le cahier des charges ».....	18
→ Les amis de Nature et Progrès.....	18
→ Cantines bio.....	19
LES ATELIERS PARTICIPATIFS DU DIMANCHE.....	20
→ Interface bureau-salarié-es / Poste en région.....	20
→ RÔLE DE LA COMMISSION DES GROUPES LOCAUX / COMMISSION FORMATION.....	22
→ N&P CERTIFICATEUR AB ?.....	22
PRÉSENTATION DU PRÉVISIONNEL 2026.....	22
Votes.....	23
ÉLECTION DU BUREAU.....	24
Votes.....	24

Présent.es :

Ardèche : Bernard Mallen, Sylvie Mallen.

Aude : Pascal Margand

Auvergne : Anne Andrault, Anne-Marie Roche, Hervé Roche.

Aveyron : Philippe Baudot, Arnaud Lebrun, Mathilde Filée.

Gard : Sarah Picard, Rémi Dugué, Agnès Carrier, Paul Ferté

Gers : Jean Fouré, Sylvain Wyon, Marie Chevallier, Michèle Meyé.

Haute-Bretagne : Benoît Bazin.

Haute-Loire : Franck Grousseau, Béranger Colin.

Hautes-Pyrénées : Adrien Sanz.

Hérault : Christiane Sentou, Geneviève Satger, Sidonie Séron, Michel Sommerard, Françoise Viala, Victor Liegeard.

Lorraine Alsace : Anne-Marie Marchetto.

Lot-et-Garonne : Géraldine Thévenon.

Lozère : Glenn Sauzereau, Sarah Boggio-Pola, Cyril Saulnier, Frédéric Renier.

Pyrénées-Orientales : Maurice Pic co.

Quercy : Daniel Blanc, Michèle Vaxelaire.

Quercy : Hélène Massip.

Rhône : Herbert Roers.

Savoie : Laurent Sibuet.

Vaucluse : Jean-Louis Millet, Élisabeth Toulemonde, André Lopez.

Centre-Ouest : François Gorvan-Cosson.

Île-de-France : Nadine Revardeau.

Bureau Fédéral : Mathilde Filée, Benoît Bazin, Frédéric Renier, Hélène Massip.

Salariées fédération : Sandrine Delli Paoli Barbut, Plume Dumoulin, Aude Charrasse, Aude Liautier, Eva Marion.

Modalité de vote

Le quorum est atteint (1/3 des groupes).

19 groupes sur 41 sont représentés, auxquels s'ajoute 1 voix pour l'équipe salariée, soit un total de **20 votes**.

TOUR DES GROUPES

Groupe Centre-Ouest :

Environ 40 consommateurs. Beaucoup de saulniers, producteurs de sel. Mention collective avec une relation compliquée avec la coopérative. Contrôle de la répression des fraudes sur une adhérente, qui s'est fait retoquer. Phase d'expérimentation d'alternance avec le SPG de Paysan de Nature (2e année). Restitution en 2028, avec proposition d'AG en 2028.

Quercy :

Suite au forum de 2025, regain d'énergie. 24 % de consommateurs en plus. Promouvoir N&P organise un événement départemental festif et de vente, afin d'avoir plus de consommateurs.

Gard :

Nombre de professionnels stable, avec un rajeunissement. Manque de consommateurs. Mention collective « Biotope des montagnes » à revoir.

Gers :

Passé de 1 à 4 consommateurs. Petit groupe, jeune. Fait des enquêtes croisées avec les groupes voisins.

Lozère :

Légère baisse des adhérents consommateurs. Réflexions autour de la communication et des partenariats avec des associations amies. Proposition de refaire un événement/fête. Relance du groupement d'achat. Travaux entamés autour de la boussole pour la remettre au centre des enquêtes. Reprise des formations SPG nécessaire, sous un format adapté.

Aveyron :

Groupe constant, une centaine d'adhérents, mais plus de professionnels que de consommateurs. Proposition d'inclure des consommateurs systématiquement dans les enquêtes. Partenariats avec des associations et des engagements locaux. Proposition d'une AA en novembre 2026 à Conques (13-14-15 nov).

Hautes-Pyrénées :

Groupe sans consommateurs. Partenaire du festival de films paysans avec la Conf'. Fête de la forêt en automne, avec un marché paysan organisé par N&P et le groupe SSA. Initiative de Paysan de Nature sur le secteur. Organisation d'une formation SPG avec les salarié-es le mois prochain.

Haute-Loire :

Groupe qui fonctionne assez bien, dans la bienveillance. Beaucoup de liens avec les associations locales (Conf', ADEAR, etc.). L'événement « Les Mauvaises Herbes » apporte des ressources financières au groupe. Pour les 60 ans, cet événement a été ouvert à un public plus large, mais cela a été un échec, notamment en raison de la météo.

Hérault :

25 producteurs, une vingtaine de consommateurs. La mobilisation des adhérents est un peu difficile, mais sur certains événements, ils peuvent répondre présents. Mise en place d'un marché N&P, très convivial et satisfaisant. Quelques difficultés à trouver de nouveaux producteurs pour remplacer les sortants.

Aude :

Groupe d'environ 43 professionnels (en baisse). Passe à 2 salarié-es au lieu de 4. Beaucoup plus d'engagement bénévole. « Aude à l'arbre », événement en croissance, avec participation de lycéens, etc. La salariée CoMAC a animé la formation SPG de Paysan de Nature. Le projet est de créer plus de liens avec Paysan de Nature. On a l'impression qu'il y a de moins en moins d'éleveurs et de plus en plus de cosmétique. A signé une ORE, car c'est un contrat que l'on peut faire avec plusieurs personnes.

Auvergne :

Une soixantaine de mentions professionnelles, une trentaine d'adhérents consommateurs. Territoire vaste pour le groupe Auvergne, mais création d'une seconde CoMAC, celle du Cantal. Départ de grosses fermes, soit en retraite, soit avec un changement de dirigeant. La transmission n'a pas été faite. La CoMAC Cantal (19 mentions) s'investit avec ADEAR, Conf', Biocoop, Bio15, etc. Organisation d'une foire bio à Aurillac, et d'une autre à Langeac. Formation SPG : une dans chaque CoMAC.

Pyrénées-Orientales :

Projet de cantine bio depuis plusieurs années. Reprise de ce projet, avec une salariée. Une cinquantaine d'adhérents. Deux foires par an (une à Prades, l'autre près de l'Espagne). Organisation de conférences, notamment sur la liberté vaccinale. Travail également sur l'anti-dopage.

Île-de-France :

Majorité de consommateurs (50-60 consommateurs et 14 professionnels). Le groupe va plutôt bien malgré des moments difficiles désormais résolus. Un CA de 5 à 7 personnes, avec une nouvelle dynamique et des projets. A adhéré à la SSA. Marché de la Conf' tous les trimestres, avec bientôt un stand N&P (Montreuil). Les professionnels sont très soutenus. Marjolaine est une vitrine importante qui amène des adhésions, bien que le prix des stands soit très élevé. Le groupe Île-de-France souhaiterait prendre un stand en plus du stand régional, spécifiquement pour les producteurs IDF. Projet en cours sur le paiement des analyses de l'eau des producteurs du groupe. Formation SPG régulière. Doute et malaise concernant la fédération : tout est flou et incompréhensible. Déploire des lenteurs et des conflits. Souhaiterait comprendre.

Rhône :

46 adhérents dont 29 professionnels. Nous pourrions faire mieux. Territoire vaste. Le CA est le moment le plus important de l'année, ainsi que la CoMAC de Primevère. Forum pour constituer le bilan moral. Les présents au forum ont voté. Il y a eu aussi une autre forme, en mouvement (débat mouvant), sur des questions et propositions de l'année, qui a produit la feuille de route de l'année. Invitation de Martin de Londres sur la permaculture générative, avec un point fort pour les fermes N&P et un débat à la suite. Cette intervention a pu étoffer les instances et booster la dynamique et la participation. La CoMAC organise un « SPG école », à partir d'un cas sur le terrain. Primevère a eu 40 ans et offre chaque année un espace + stand au groupe Rhône, ce qui permet une bonne communication. Mais cet événement est en difficulté. Recherche 50 000 € via HelloAsso pour pouvoir continuer le salon.

Lot-et-Garonne :

7 professionnels et 7 consommateurs. Équilibre. En juin 2027, le groupe sera exclusivement en transformation, car les maraîchers et producteurs arrêtent dans les prochains mois. En revanche, il y a de très bons adhérents consommateurs, très engagés, malgré le peu de rencontres. Les salons, institutions et événements en Lot-et-Garonne sont en baisse, avec de moins en moins de volonté institutionnelle (berceau de la CR). Le groupe reste malgré cela à l'équilibre. « Jeune groupe ». 20 professionnels était l'objectif, mais cela a fortement diminué. Se pose la question de se rapprocher d'un autre groupe.

Haute-Bretagne :

Stabilité (55 adhérents dont 3/4 de professionnels). 4 mentions collectives très importantes. Le CA s'est renouvelé, ce qui donne une bonne impulsion. Mais la participation n'est pas très probante, et baisse des éleveurs.

Savoie / Isère :

CoMAC Savoie (groupe Isère comprenant 3 autres CoMAC sans grand lien). Une dizaine d'adhérents, consommateurs très peu investis. La Haute-Savoie étant en fort déclin (3 adhérents), un regroupement est envisagé. Échanges autour des enquêtes. 1 seul producteur éleveur. Participation à une foire bio à côté de Chambéry. Stand N&P prévu pour 2026 afin de mettre en avant N&P dans une foire bio.

Basse Bretagne :

Une petite cinquantaine d'adhérents professionnels et une petite dizaine d'adhérents ne demandant pas de mention. Le groupe se réunit en petit comité chaque mois pour une matinée de CoMAC et un après-midi de discussions : un temps pour la fédération, un temps pour l'association Basse Bretagne. Cette année, il a été décidé de dédier les temps de l'après-midi à l'amélioration de la communication, avec un planning d'actions concrètes à mettre en place, dans le but de recruter de nouveaux adhérents, professionnels ou non, et de mieux faire connaître la mention N&P sur le territoire.

Comme beaucoup, le groupe observe une baisse des adhésions et une part plus importante de transformateurs par rapport aux producteurs. Il s'agit d'une question transversale, sans réponse

identifiée à ce stade, pour redynamiser plus globalement des filières complètes sous mention (objectif partagé, mais difficile à atteindre).

Vaucluse :

3 CoMAC pour faciliter le travail sur ce territoire vaste. Environ 51 professionnels et moins de 5 consommateurs. C'est la problématique principale, ainsi que, plus largement, la difficulté à trouver des membres actifs. Souhaiterait que le réseau des AMAP travaille plus sérieusement, car c'est une ressource de consommateurs. Problème également avec les éleveurs. Les réseaux ont intérêt à travailler ensemble le plus possible (système d'évaluation participative).

Ardèche :

48 mentions stables, mais chute importante des consommateurs (10). Cette année, travail sur la communication. Proposition de faire des documents en commun. Les formations SPG ne mobilisent pas. Fête dans le sud de l'Ardèche qui fonctionne bien. Depuis l'année dernière, embauche d'une prestataire de service sur la CoMAC et la partie administrative pour l'organisation des événements.

VOTE DU RAPPORT MORAL

Plusieurs remarques ont été formulées à la suite de la présentation. L'absence du volet formation a notamment été relevée. L'avancement de la certification Qualiopi est actuellement en suspens pour diverses raisons, sans remettre en cause le vote de l'AG 2025, qui avait validé le développement des formations ainsi que l'engagement dans cette certification.

Des questions ont été soulevées concernant la baisse de participation et d'influence de l'association, ainsi que sur les leviers permettant de renforcer l'affirmation politique de Nature & Progrès.

Il a été rappelé que Nature & Progrès fait partie des acteurs historiques de l'agriculture biologique et porte des exigences élevées en matière de pratiques. Toutefois, cette réalité reste encore largement méconnue du public ainsi que des associations de consommateurs. Un travail spécifique apparaît nécessaire pour renforcer la visibilité de cette contribution et élargir son audience au-delà d'un cercle restreint d'initiés.

VOTES

Contres : 0

Abstentions : 0

Pour : 19 (1 personne absente)

RETOUR SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL

Renouvellement du secrétariat de la CoMAC fédérale : une **élection du nouveau secrétariat** est prévue le mardi suivant l'AG, en visioconférence, parmi les volontaires. Trois secrétaires seraient souhaités.

Une problématique a été soulevée autour du **sel**, afin de déterminer dans quelle mesure Nature & Progrès est concernée, notamment pour les producteurs bretons et les paludiers indépendants. Des expérimentations ont été menées, mais restent à évaluer. Des positionnements divergents existent : certain-es souhaitent conserver la marque N&P tout en bénéficiant de la subvention AB, tandis que d'autres souhaitent rester exclusivement en N&P. L'un des arguments en faveur de N&P repose sur la traçabilité et la provenance du sel.

Il est à noter que les boulangers N&P devront utiliser du sel bio conforme au cahier des charges de l'Eurofeuille, et non à celui de N&P. Le CTI n'envisage pas de modifier le cahier des charges existant, qui impose l'usage de sel N&P. Une rencontre entre les groupes de Haute-Bretagne et du Centre-Ouest pourrait être organisée sur ce sujet.

En conclusion, un travail de communication et d'échanges est à engager afin de faire évoluer les cahiers des charges. Cette question reste à rediscuter, avec la possibilité d'une communication dans la revue.

Le développement d'un **SPG certificateur à Madagascar** a également été abordé. Suite à la décision de l'AG 2023 de ne plus intervenir en dehors de la France, il a été proposé aux producteurs malgaches de constituer leur propre SPG afin d'assurer leurs contrôles. Le SPG étant reconnu comme organisme certificateur en dehors de l'Europe, cette solution permettrait de maintenir une cohérence avec le cadre fixé. Des cahiers des charges ont déjà été élaborés par le groupe de travail malgache, et l'assemblée générale de création de l'association est prévue en avril. L'objectif est de certifier les produits en bio afin qu'ils puissent être utilisés par les transformateurs N&P.

La CoMAC fédérale s'inscrit dans le cercle « **Co-gérer la mention** ».

Une révision du guide de fonctionnement de la CoMAC fédérale est en cours afin de le simplifier. En pratique, le document a été enrichi, est quasiment finalisé et sera prochainement soumis au vote des délégué-es de la CoMAC fédérale.

Des cas d'usage frauduleux de la marque persistent avec des personnes continuant à utiliser la mention alors qu'elles n'y sont plus habilitées. Une veille doit être mise en place, en mobilisant à la fois les membres de la CoMAC fédérale et les groupes locaux. Il est rappelé que la DGCCRF ne traite pas les fraudes liées à N&P, ce qui implique une gestion en interne. Les groupes constatant une utilisation abusive de la marque ou du logo peuvent également en informer les revendeurs. Une proposition a été faite de mettre à disposition, sur l'intranet, une liste des ex-adhérent-es faisant l'objet de procédures pour tromperie.

Concernant **les contrats tripartites**, certains adhérent-es transformateurs (notamment en cosmétique) commercialisent leurs produits en marque blanche. Les clients apposent alors le logo N&P au dos des produits, accompagné du nom du producteur. Un contrat tripartite est établi entre le producteur, le client et la fédération, propriétaire de la marque. Une annexe précise les produits

concernés, qui figurent également dans l'attestation de conformité. Lors des enquêtes, une vigilance particulière est demandée quant à la vérification de ces contrats, ainsi qu'à leur recensement.

Enfin, **les bilans CoMAC** font apparaître plusieurs tendances. La crise du COVID en 2020 a entraîné une forte augmentation des adhésions, suivie aujourd'hui d'une baisse d'environ 200 adhésions. De nombreux départs à la retraite ou transmissions ne donnent pas lieu à une reprise de la mention. On observe ainsi une diminution des demandes de mention, inférieure aux pertes enregistrées.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ TECHNIQUE INTERNE (CTI)

Le Comité Technique Interne (CTI) a poursuivi ses travaux en 2025 avec la création de **deux nouvelles commissions techniques**, consacrées aux champignons et à la brasserie. Le cahier des charges relatif à la vinification a été révisé au cours de l'année. Par ailleurs, sept cahiers des charges ne font actuellement l'objet d'aucun travail en cours : AVO, ovin, porcins, sel, intrants et produits d'entretien.

Plusieurs chantiers transversaux sont engagés. Des travaux sont en cours sur l'uniformisation de la pluri-activité, ainsi que sur la révision du guide de fonctionnement. Une consultation a également été lancée concernant l'ajout de la sève de bouleau, avec un message adressé aux professionnel·les concerné·es.

Le fonctionnement du CTI a été rappelé. Celui-ci intègre à la fois des producteurs et des consommateurs. Il agit comme une instance de coordination : à partir d'une demande formulée par un groupe, le CTI initie une commission technique, accompagne la production d'un texte, le soumet au groupe demandeur, puis, une fois finalisé, le transmet aux adhérent·es pour approbation.

Il a également été rappelé que les travaux du CIRAD sur les SPG préconisent une révision régulière des cahiers des charges, en moyenne tous les trois ans, afin de maintenir leur crédibilité. En pratique, cet objectif reste difficile à atteindre. Le CTI compte théoriquement 39 délégué·es, mais le **manque de participation** limite fortement sa capacité à engager des révisions fréquentes. Un appel à participation a été lancé. Il est précisé que des personnes non déléguées peuvent aussi contribuer aux travaux. Dans ce contexte, une proposition a été faite de travailler par chapitre plutôt que par cahier des charges complet, afin de faciliter l'avancement.

Concernant le **bilan des travaux**, deux cahiers des charges ont été finalisés : vinification et plantes aromatiques et médicinales (PAM), incluant notamment le houblon et le chanvre. D'autres travaux sont bien avancés, notamment sur la sève de bouleau, l'élevage bovin et la production végétale.

De **nouveaux sujets** émergent, avec des demandes portant sur la distillerie, l'élevage d'escargots, ainsi qu'une réorganisation du cahier des charges PAM.

Enfin, plusieurs réflexions structurantes sont en cours. Elles portent notamment sur la pluri-activité, en particulier sur la prise en compte d'activités non reconnues par N&P (comme les chambres d'hôtes), sur l'usage des plastiques avec l'introduction possible de nuances, ainsi que sur le lien à la terre.

Le CTI s'inscrit dans le cadre du **cercle « co-gérer la mention »**, actuellement en cours de structuration.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION EMPLOYEUR

Cette année, le rapport d'activité de la commission employeur est présenté de manière plus détaillée, en lien avec le **renouvellement du Bureau**.

Les enjeux identifiés pour 2026 portent en premier lieu sur le renforcement du suivi des conditions de travail, ainsi que sur l'amélioration des liens entre le Bureau et l'équipe salariée. Un travail est également attendu sur la stabilisation de l'équipe et la clarification du cadre associatif, afin de sécuriser les pratiques et les rôles.

La gestion des situations sensibles constitue un autre axe central, notamment en ce qui concerne les conflits ou les retours d'arrêt, qui nécessitent un accompagnement adapté et structuré. Dans cette perspective, la mise en place d'outils collectifs est envisagée, tels que des dispositifs d'accompagnement ou une charte relationnelle.

Enfin, une attention particulière est portée à la phase de transition liée au renouvellement du Bureau, avec **un besoin de tuilage et de montée en compétences** des nouveaux membres sur les questions employeur.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION REVUE

Il est proposé d'ouvrir ponctuellement certaines réunions à **un public plus large**, afin d'impliquer davantage de personnes dans les réflexions de fond sur l'évolution de la revue. Un appel à participation sera relayé via la lettre d'information et par mail.

L'objectif est d'**élargir le comité de rédaction**, aujourd'hui peu étoffé et donc fragile, et de renforcer le suivi des orientations éditoriales. Une première étape pourrait prendre la forme d'une réunion téléphonique ouverte, avant d'envisager, à plus long terme, une rencontre en présentiel.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION SPG

La commission SPG souhaite relancer sa dynamique, notamment en s'ouvrant à un plus grand nombre de participant-es, avec une organisation possible par thématiques.

La question de **la reconnaissance du SPG** constitue un enjeu central. Des difficultés persistent dans les échanges avec l'INAO. Une piste envisagée serait d'engager un dialogue avec le ministère de l'Agriculture.

Un second chantier concerne le travail sur le SPG lui-même, en particulier sur la manière de mieux en **explicitier les principes, le fonctionnement et les spécificités**.

Un troisième axe porte sur **la participation et l'articulation avec d'autres démarches SPG**, telles que celles des Simples, des AMAP ou de Paysan de Nature. L'enjeu est notamment de renforcer la reconnaissance du SPG auprès du public.

La commission fonctionne actuellement avec un groupe mêlant salarié·es et bénévoles. Il est par ailleurs indiqué que l'IFOAM porte un regard favorable sur le travail mené par Nature & Progrès.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION NUMÉRIQUE

Ce point est présenté de manière succincte. La commission numérique a été créée initialement pour répondre aux besoins liés au **logiciel** du Service de Gestion de la Mention (SGM).

Les réflexions actuelles portent sur la place du numérique dans le fonctionnement de l'association, avec une attention particulière à la nécessité de **maintenir des formes de contact hors numérique**. Il est rappelé l'importance de ne pas exclure les personnes n'ayant pas accès à Internet et de veiller à remettre les relations humaines au centre des pratiques.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION ADHÉRENT·ES ISOLÉ·ES

L'objectif est de permettre aux adhérent·es isolé·es d'être pleinement acteurs et actrices de leur mention.

Dans ce cadre, des **CoMAC en visioconférence** ont été mises en place, permettant à ces adhérent·es de participer aux instances et d'obtenir l'attribution de la mention. Environ **15 adhérent·es isolé·es** sont actuellement concerné·es. Ces modalités ont été globalement bien accueillies, et certain·es ont depuis rejoint des groupes locaux.

Une difficulté persiste toutefois : l'intégration des adhérent·es isolé·es dans les groupes reste limitée lorsque ceux-ci ne disposent pas de la capacité nécessaire, notamment en termes de nombre de participant·es, pour organiser des CoMAC supplémentaires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION MARJOLAINE

Les orientations pour 2026–2027 s'articulent autour de plusieurs axes. Il est prévu de mettre en place des **cycles de conférences** exclusivement portés par Nature & Progrès, ainsi que de

poursuivre le travail autour du Manifeste du salon, avec pour objectif de renforcer la visibilité de la dimension politique de l'association. La présence d'un-e salarié-e en charge de la commission est validée pour 2026.

L'année 2027 marquera les **50 ans du salon Marjolaine**. La SPAS prévoit, à cette occasion, la mise en place d'ateliers, pour lesquels Nature & Progrès disposera d'une priorité dans les propositions d'animation. Le Manifeste portera sur la **thématique de la santé**. L'organisation prévoit notamment le maintien d'un temps dédié aux adhérent-es N&P, de type petit-déjeuner. Une vigilance est exprimée quant au maintien du budget, dans un contexte d'augmentation des coûts liés aux conférences et à cet anniversaire.

Dans le cadre des 50 ans, l'AFPAS pilote l'événement et souhaite remettre en avant le « **faire** », domaine dans lequel Nature & Progrès dispose d'un savoir-faire reconnu. L'organisation est en cours et certains éléments restent à préciser.

La question du **comité de sélection** a également été soulevée. Celui-ci est actuellement assuré par une seule personne prestataire, rémunérée à hauteur de 20 000 €, disposant du dernier mot dans la sélection. Plusieurs interrogations émergent quant au maintien de ce fonctionnement, à la pertinence du comité de sélection en l'état et à l'anticipation nécessaire pour 2027. Il est rappelé que **Nature & Progrès conserve la responsabilité de la sélection**.

Enfin, le salon Marjolaine met à disposition de Nature & Progrès **un espace régional à titre gratuit**.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION RELATIONS EXTÉRIEURES

La commission a connu des évolutions importantes dans sa composition. L'un de ses membres, JM Convers, est décédé, et René a démissionné fin 2025. Lys-Clémence assure désormais la relève. **Les réunions se tiennent une fois par mois, le jeudi.**

Les missions principales de la commission portent sur le suivi des **renouvellements d'adhésion ainsi que sur la signature de tribunes**. Des évolutions sont envisagées, notamment le développement de la communication et des interventions publiques, ainsi qu'un travail d'articulation plus étroit avec le projet politique de Nature & Progrès.

Une question de cohérence globale a été soulevée, en lien avec la disparition de fait du Conseil fédéral et les conséquences que cela peut avoir sur l'organisation et la lisibilité des instances.

Pour les perspectives 2026–2027, la commission prévoit la rédaction d'une lettre à destination des adhérent-es afin de présenter la CRE et les différentes commissions, dans l'objectif de favoriser l'implication et de limiter les dynamiques d'entre-soi. Elle assurera également le relais de la communication du **collectif « Paysans libres »**, suite à une intervention de gendarmes et de vétérinaires lors d'une vaccination de troupeau réalisée sans l'accord de l'éleveuse. Un appel a été lu en assemblée et pourra être relayé dans la lettre d'information.

La commission CRE est mandatée pour prendre les décisions relatives aux signatures et aux partenariats. Le cercle de cohérence ainsi que le groupe projet politique veilleront à l'alignement de ces décisions avec les orientations de Nature & Progrès.

VOTE DU RAPPORT FINANCIER

Un rappel a été fait sur l'année 2024, marquée par des comptes à l'équilibre et un résultat comptable positif. **En 2025, le chiffre d'affaires poursuit toutefois sa baisse, tendance observée depuis plusieurs années.**

Dans le même temps, les frais de fonctionnement ont été mieux maîtrisés, avec notamment une baisse significative des coûts liés aux enquêtes fédérales. L'année 2025 s'inscrit ainsi dans une continuité de maîtrise des charges.

Malgré ces efforts, il a été indiqué que la situation financière reste préoccupante à moyen terme. Une projection évoque un horizon inférieur à cinq ans pour développer de nouveaux débouchés, avant un risque de déséquilibre majeur, alors même que la santé financière des groupes locaux est globalement bonne.

Un écart de perception semble exister entre cette situation et la compréhension qu'en ont les groupes. À ce titre, la proposition votée en 2024 visant à modifier la répartition des reversements (passage de 60/40 à 40/60) a été rejetée, alors qu'elle aurait permis de dégager une marge supplémentaire à moyen terme. La question des modalités de prise de décision a été évoquée, avec la suggestion d'**explorer des formes de consentement mutuel.**

Plusieurs pistes ont été mentionnées pour renforcer les ressources : la mise en place de dons volontaires des groupes, ainsi qu'une contribution plus importante basée sur le chiffre d'affaires pour les structures les plus importantes.

Enfin, certaines questions restent en suspens. Le dispositif LILO a été évoqué, la campagne de reversement des « gouttes » n'ayant généré qu'environ 100 € en 2025, un montant jugé très faible. Par ailleurs, l'impact du litige en cours aux prud'hommes sur les finances reste à évaluer, notamment dans le prévisionnel 2026.

VOTES

Contres : 1

Abstentions : 0

Pour : 19

PRÉSENTATION DU TRAVAIL DU GROUPE PROJET POLITIQUE

Ces dernières années, la nécessité de **repréciser un projet politique plus lisible**, à la fois en interne et en externe, a été identifiée. C'est dans ce cadre que s'inscrit le travail du groupe projet politique.

Lors de l'AG, il est proposé aux participant-es de contribuer en venant étayer les pistes déjà formulées. Il est précisé qu'il ne s'agit pas de retravailler la rédaction du document, mais

d'identifier les enjeux qui pourraient être absents ou insuffisamment pris en compte, au-delà des cinq principes proposés.

Les participant·es sont invité·es à répondre à la question suivante :

« En lisant ces orientations politiques, je me pose la question suivante... »

Les réponses des participant·es sont présentées ci-après :

- Comment pallier l'absence de référence à la technicisation et à l'informatisation à marche forcée ?
- Comment N&P peut-il créer une dynamique pour mettre en œuvre ces 5 points ?
- Comment empêcher les produits de synthèse dans les cantines ?
- Qu'est-ce qui est du domaine de l'existant et du domaine du projet ?
- Comment la mise en œuvre de ces 5 points est-elle compatible avec la pérennité financière ?
- Comment s'inscrit-on parmi les associations qui vont dans le même sens ?
- Comment peut-on agir sur le point 3 sans passer par les SSA ?
- Quelle capacité a N&P à démarcher les aides nécessaires à la réussite du projet et à porter seul ce projet ?
- Comment assume-t-on de transformer le projet social, concrètement ?
- Par quels moyens agit-on concrètement et efficacement ?
- Comment s'associer avec les structures du domaine de l'ESS et autres structures ?
- Comment valoriser la robustesse dans un monde de performance ?
- Comment peut-on concilier ces exigences avec un gouvernement sourd et muet ?
- Comment peut-on avoir un projet si ambitieux alors qu'on a déjà perdu ?

Les participant·es sont alors invité·es à répondre à cette seconde question :

« Quels enjeux importants n'apparaissent pas dans le texte présenté ? »

Voici les réponses des participant·es :

- La santé publique et environnementale
- La SSA n'apparaît pas
- On ne parle pas du bonheur et du bien-être
- Manque l'aspect de la viabilité
- Il manque l'humain. L'écologie n'est pas un but, c'est une pratique
- L'écologie comme lutte des classes

- Construire, oui, mais face à quoi ?
- Ne pas s'interdire de trouver des arguments audibles par tous
- L'enjeu du rêve
- Enjeu international
- Convaincre, se donner les conditions pour
- Au-delà des liens sociaux, besoin de solidarité
- Verrouiller les initiatives citoyennes
- Résistance
- Solidarité

Comment se met-on d'accord face à ces enjeux parfois opposés ? Ce sera l'objet des prochains travaux du groupe de travail sur le projet politique.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION GOUVERNANCE

La composition de la commission gouvernance a été renouvelée en début d'année. Son objectif principal est d'accompagner la mise en place effective des cercles en 2026. Pour se faire a travaillé à l'élaboration d'une feuille de route précise. Un travail reste à mener pour clarifier son propre fonctionnement interne.

Plusieurs dynamiques ont été engagées, avec le lancement de nouvelles instances, notamment une commission des groupes locaux et une commission formation, cette dernière devant encore préciser ses rôles et missions. Une commission juridique est également identifiée, actuellement en veille.

Un travail de fond est en cours sur les fiches des cercles, dont les rôles apparaissent aujourd'hui peu lisibles et insuffisamment définis. L'objectif est de les rendre plus claires et appropriables par l'ensemble des adhérent-es.

Par ailleurs, le cercle « Animer la vie des groupes » sera lancé au printemps. La commission assure également l'animation du cercle de cohérence et l'accompagnement des différents cercles.

Enfin, des phases de test et d'évaluation des dysfonctionnements seront mises en place au cours de l'année, dans une logique d'ajustement et d'amélioration continue du fonctionnement global.

CONTRIBUTION DES SALARIÉES

Suite à la lecture de la contribution des salariées, plusieurs réactions et propositions ont été formulées par des adhérent·es.

Il a été suggéré que les éléments, bien que présentés comme non exhaustifs, puissent faire l'objet d'un suivi structuré. La question de l'impact des situations passées a également été soulevée, notamment la « peur des prud'hommes », identifiée comme pesant sur l'équipe actuelle, bien que celle-ci ne soit pas directement liée aux événements concernés.

Des propositions d'organisation ont émergé, notamment la création d'un groupe de travail dédié, distinct du bureau, afin d'assurer un retour et un suivi de ces éléments. La nécessité de former les personnes en responsabilité employeur a été fortement soulignée.

Plus largement, plusieurs interventions ont insisté sur le besoin de stabiliser les évolutions de gouvernance, perçues comme génératrices d'anxiété et de souffrance. Enfin, un appel a été formulé à mieux comprendre la dimension systémique du mal-être exprimé.

LES ATELIERS PARTICIPATIFS DU SAMEDI

→ Marjolaine

Le salon Marjolaine est identifié comme un événement structurant pour Nature & Progrès, à la fois en tant que source de financement, lieu d'échange et vitrine de l'association. Le rapport d'activité et le budget présentés ont été approuvés.

Un besoin de réinterroger certains aspects du fonctionnement a toutefois été exprimé, notamment en ce qui concerne les relations contractuelles entre la fédération, la SPAS et les prestataires. Une étude du contrat existant entre la fédération et la SPAS a déjà été réalisée, concluant à une marge de manœuvre limitée. Lors de la restitution en assemblée, il a été indiqué que ce contrat avait été revu et ne nécessitait pas, à ce stade, de modification. Ce point reste à vérifier.

La question du comité de sélection a suscité plusieurs échanges. Celui-ci est actuellement assuré par un prestataire unique, Emmanuel Jaccaud, ce qui interroge au regard de la notion même de "comité". Des remarques ont été formulées concernant un manque de visibilité de la commission sur certains choix de sélection. Des cas ont été évoqués où des exposants auraient bénéficié d'avantages liés à Nature & Progrès sans être sous mention, malgré des signalements. Ces éléments soulèvent des questions sur le partage des responsabilités, le niveau de contrôle de la commission et l'instance décisionnaire finale en matière de sélection.

La rémunération du prestataire, fixée à 20 000 € dans le budget 2026, a également été discutée. Si la qualité du travail réalisé et les relations établies avec la SPAS sont reconnues, le montant interroge une partie des participant·es. Il a été proposé de clarifier le contenu précis de la prestation et le détail des missions associées.

Enfin, une question a été brièvement abordée, faute de temps : celle de la participation des adhérent·es Nature & Progrès en tant qu'exposant·es au salon. La nécessité de favoriser une plus grande présence a été évoquée.

L'atelier, qui s'est tenu le dimanche 29 mars, avait pour objectif de traiter ces questions récurrentes et parfois sources de tensions. Il n'a pas permis d'aboutir à des positions stabilisées. Plusieurs participant·es se sont engagées à poursuivre la réflexion afin de formuler des propositions collectives, soit pour faire évoluer le fonctionnement, soit pour en consolider les modalités actuelles.

→ Introduire le niveau toléré dans le cahier des charges »

Après une première présentation par le CTI des pistes explorées jusqu'ici, à savoir l'introduction d'un quatrième niveau dans les cahiers des charges de Nature et Progrès (en plus des niveaux actuels, « Interdit », « Autorisé » et « Recommandé »). Cette proposition du CTI vient répondre à des cas pratiques, pour clarifier ce terme qui est déjà employé dans le texte de nombreux cahiers des charges, et pour répondre à des cas pratiques où il semble difficile au CTI de simplement « autoriser » des pratiques qu'on ne peut pas interdire pour le moment faute d'alternatives crédibles.

Un premier tour de table a mis en évidence que le mot de « toléré » pouvait avoir de nombreuses significations différentes selon les personnes, et était ambigu, de même que le mot « recommandé » actuellement utilisé. Il a notamment été proposé de remplacer « toléré » par « à améliorer », terme qui semble rassembler de nombreuses adhésions parmi les participants.

La discussion a permis de pointer des avantages et inconvénients d'ajouter un quatrième niveau :

- Avantages : il a été pointé que ce niveau pourrait donner un signal aux producteurs sur leurs investissements (ne pas investir dans du « toléré » qui risque d'être interdit à terme) ; cela pourrait permettre une progression plus souple vers des pratiques plus vertueuses ; cela pourrait permettre de mieux juger de la dynamique.

- Inconvénients : il y a un risque de confusion avec ce nouveau terme, notamment avec le système déjà existant de dérogation ; le travail de revoir tous les cahiers des charges est important

Un dernier tour de table a montré que les participants étaient très partagés quant à l'idée d'ajouter un quatrième niveau, plutôt que d'en garder trois.

→ Les amis de Nature et Progrès

Le projet de création de l'association « Les amis de Nature & Progrès » vise à renforcer la reconnaissance citoyenne des SPG et à soutenir le projet de société porté par Nature & Progrès.

L'objet de cette structure serait double : d'une part, faire connaître les SPG auprès du grand public ; d'autre part, contribuer à la diffusion des valeurs et du projet politique de N&P. Elle interviendrait principalement par un soutien financier, en accompagnant des actions portées par les groupes ou

les adhérent-es, ainsi que des initiatives relevant de l'éducation populaire, de la recherche ou d'études spécifiques.

Les moyens envisagés reposent sur la recherche de subventions et la collecte de dons défiscalisables, permettant ensuite l'attribution de financements à des projets identifiés. L'objectif est de créer un outil complémentaire, capable de mobiliser des ressources aujourd'hui peu accessibles à la fédération.

Les modalités de gouvernance restent à définir. Plusieurs pistes sont évoquées concernant la composition des instances, notamment la participation de membres issus des conseils d'administration des groupes locaux, du bureau employeur ou de la commission finances de la fédération. La mise en place d'un comité de sélection est envisagée, afin d'évaluer à la fois la pertinence des sources de financement et celle des projets soutenus.

Un groupe de travail s'est constitué pour étudier la faisabilité du projet, avec des volontaires issus de plusieurs groupes (Aveyron, Hérault, Auvergne). D'autres personnes se sont proposées pour suivre les travaux et relire les projets de statuts. Une première étape consiste à analyser les statuts et le fonctionnement d'associations similaires, telles que les « Amis du Monde diplomatique », de la Confédération paysanne ou de la revue Silence.

Dans un second temps, un projet de statuts et de fonctionnement sera élaboré et proposé en assemblée. L'hypothèse d'un poste salarié dédié à la recherche de financements a été évoquée.

Des points de vigilance ont toutefois été soulevés, notamment le risque de concurrence ou de « siphonnage » des adhésions des groupes locaux. Le besoin de maintenir une structure simple et légère a également été exprimé.

Le groupe de travail doit encore approfondir ces différents éléments afin d'affiner la proposition.

→ Cantines bio

Un retour synthétique a été présenté à partir d'un dossier existant datant de 2017. La question des cantines scolaires implique une diversité d'interlocuteurs, ce qui nécessite une approche adaptée selon les contextes locaux.

Plusieurs pistes d'action ont été évoquées. Il s'agit notamment de s'appuyer sur des études mettant en évidence les effets des pesticides, de se rapprocher d'associations déjà engagées sur ces enjeux, et de valoriser le fait que la part de matière première dans le coût d'un repas reste relativement faible. L'exemple de la structure « Les Pieds dans le plat », qui accompagne des démarches de restauration collective, a été cité.

Des leviers d'action ont également été identifiés, tels que la mobilisation des élu-es, le recours à des pétitions ou d'autres formes d'interpellation, ainsi que le rapprochement avec des cantines déjà engagées en bio. Le respect de la loi EGalim a été rappelé comme un cadre à mobiliser. L'idée de considérer les cantines bio comme un « commun » a également été évoquée.

Concernant l'organisation du travail, Franck Grousson (Haute-Loire) s'est porté volontaire pour rejoindre le groupe, en complément des personnes déjà impliquées.

Enfin, une contribution de la CoMAC fédérale a été mentionnée, avec la proposition d'obliger les clients engagés dans des contrats tripartites à adhérer au groupe France. Cette piste nécessite d'être précisée et discutée, notamment au regard des alternatives possibles.

LES ATELIERS PARTICIPATIFS DU DIMANCHE

→ Interface bureau-salarié-es / Poste en région

Cet atelier s'inscrit dans une réflexion engagée en amont par un groupe de 5 adhérent-es.

En préambule, quelques éléments de contexte ont été rappelés. L'équipe salariée est actuellement composée de 6 personnes, dont 5 basées à Alès et 1 dans l'Aude. Il s'agit d'une équipe récente, la plus ancienne salariée étant en poste depuis 2022. Dans ce cadre, la question du turn-over a été évoquée.

Au moment de l'AG, la commission employeur est composée de 4 personnes. Une réunion des salarié-es a lieu le lundi ; les comptes rendus sont transmis à la commission employeur, qui se réunit elle-même le lundi soir afin d'en discuter et d'ajouter d'autres points dont elle doit se tenir informée, notamment sur les finances ou Marjolaine, afin de conserver une vision globale. Des réunions entre le bureau et les salarié-es ont également lieu, plusieurs fois par an, en distanciel.

Le principe des référents a été rappelé : il s'agit d'une personne du bureau, au sein de la commission employeur, en lien avec un ou plusieurs salarié-es.

Concernant l'interface (directeur.rice) entre bureau et salarié-es, plusieurs pistes et interrogations ont été soulevées. Il a été proposé de renforcer le cadre du système de référents, avec un besoin de clarification de la fonction, de formalisation des missions et de formation des personnes concernées. La possibilité qu'un-e salarié-e, par exemple Sandrine, puisse intervenir brièvement en réunion de bureau a été évoquée, en rappelant toutefois que Sandrine n'est pas coordinatrice des salarié-es, mais déléguée CSE.

Plusieurs participant-es ont cependant interrogé la pertinence d'une interface incarnée par une seule personne. La question de l'ajout d'un intermédiaire a été discutée : celui-ci peut constituer une forme de protection, mais peut aussi créer une coupure entre salarié-es et employeur. Les échanges ont mis en évidence un flou sur la fonction exacte attendue d'une telle interface.

Il a été rappelé que les salarié-es ont besoin d'un cadre sécurisant, notamment à travers des règles de fonctionnement explicites. Plusieurs interventions ont insisté sur la nécessité de partir des besoins des salarié-es, en tant que permanents de l'association, et sur le fait qu'ils et elles ne sont pas suffisamment consulté-es. À ce titre, l'exemple du SGM a été cité : le service n'a pas été associé aux premières réunions de « Co-gérer la mention », alors même qu'il aurait pu nourrir la réflexion par un état des lieux. Il a d'abord été exclu de la démarche, avant que ne soit envisagée, après

plusieurs réunions déjà tenues, la participation d'un seul salarié. Cette évolution a suscité des interrogations sur le processus de prise de décision.

Les échanges ont aussi fait apparaître une tension plus large, déjà identifiée dans d'autres espaces, autour de la place respective des personnes rémunérées et non rémunérées dans les réunions et les instances. Dans le même sens, la question de l'accès des salarié·es de la fédération à l'ensemble des informations et espaces de réflexion a été posée, certain·es rappelant qu'ils et elles font pleinement partie de la vie et de la globalité de l'association.

Plusieurs besoins ont été formulés : disposer de personnes compétentes et géographiquement proches d'Alès pour assumer la fonction employeur ; mieux cadrer les responsabilités ; professionnaliser le recrutement ; renforcer les possibilités de recours lorsqu'une situation devient limite ; et travailler plus sérieusement la prévention et la régulation des conflits. Il a été rappelé que les conflits peuvent concerner les relations entre bénévoles et salarié·es, entre salarié·es eux-mêmes, ou entre salarié·es et employeur, et que le cadre actuel ne permet pas toujours de les traiter correctement. Un besoin de soutien extérieur a également été évoqué, même si la question de son coût reste posée.

Un point de convergence a émergé sur l'urgence de renforcer les recrutements à Alès, afin de répondre aux besoins essentiels de la fédération et de rendre le travail des salarié·es plus serein.

L'atelier a ensuite abordé l'hypothèse d'un recrutement de salarié·es du SGM en région, estimé à 1,5 poste en plus du siège. L'objectif avancé était de décentraliser une partie de l'activité, de renforcer la présence locale de la fédération et d'assurer, pour certains dossiers, des missions comparables à celles du SGM d'Alès.

Cette proposition a toutefois suscité de nombreuses réserves. Il a d'abord été demandé pourquoi les salarié·es avaient été exclu·es de cette réflexion, ce à quoi il a été répondu qu'il s'agissait seulement de lancer le sujet. Plusieurs participant·es ont contesté le diagnostic de départ, en soulignant que les groupes ne se sentent pas tant éloignés des salarié·es que des instances, des cercles et du fonctionnement global de la fédération. Il a aussi été rappelé que les groupes attendent avant tout un SPG qui fonctionne, et que le besoin principal exprimé est un besoin de soutien, dans un contexte où les bénévoles sont souvent usé·es.

Plusieurs objections pratiques ont été formulées : les salarié·es d'Alès se déplacent déjà en région ; le travail en équipe constitue une force qu'il ne faudrait pas fragiliser ; des salarié·es en région risqueraient d'être isolé·es ; ils et elles pourraient devenir des intermédiaires supplémentaires plutôt qu'une réelle solution ; enfin, les moyens informatiques et organisationnels nécessaires ne sont ni opérationnels, ni garantis pour une "délocalisation en région" des missions du SGM. Il a également été souligné qu'une consultation plus précise et plus complète des groupes serait nécessaire avant d'aller plus loin dans la réflexion.

En conclusion, Hélène a rappelé que la discussion faisait ressortir un besoin prioritaire de renforcer les moyens actuels de la fédération afin de mieux répondre aux groupes et de rendre le travail des salarié·es plus serein, avant de se projeter sur d'autres propositions. Il ressort également que les bénévoles peuvent être amené·es à se former en fonction de leurs rôles et missions. Ces éléments doivent être étayés avant d'ouvrir d'autres pistes qui risqueraient de fragiliser davantage le fonctionnement actuel.

La discussion a été jugée intéressante, mais la proposition est apparue inaboutie. Elle demande à être retravaillée.

→ RÔLE DE LA COMMISSION DES GROUPES LOCAUX / COMMISSION FORMATION

La commission groupes locaux faciliterait l'échange de données entre groupes et commissions de la fédération. Rapporter le travail de la fédération, échanges entre les groupes, connaître leurs besoins, difficultés, etc. Relayer les appels de sollicitation à participation. Accompagner les groupes dans le suivi admin, animer un espace d'échange entre les groupes. Accompagner le réseautage, l'implication des nouveaux adhérents, l'implication au niveau admin.

Commission formation : collecter les besoins et savoir-faire des groupes pour lister des formations. À mettre en relief avec Qualiopi.

Ces missions seront rediscutées et clarifiées en commission gouvernance pour un lancement au printemps 2026.

→ N&P CERTIFICATEUR AB ?

La question de la possibilité pour Nature & Progrès de devenir certificateur en agriculture biologique a été évoquée. Une piste consisterait à articuler les démarches, en profitant des certifications AB existantes pour proposer, dans le même temps, une certification N&P.

Dans ce cadre, le recours à un système de certification par tiers impliquerait l'intervention d'un-e salarié-e de la fédération. Une telle évolution nécessiterait le dépôt d'un dossier auprès du COFRAC. Bien que cette possibilité ait déjà été étudiée par la commission SPG en 2024, l'atelier visait à la réexaminer.

Sur le plan économique, cette activité pourrait générer des ressources supplémentaires pour la fédération, sans pour autant constituer un levier financier majeur. Elle permettrait principalement de financer le poste de certificateur AB/N&P.

PRÉSENTATION DU PRÉVISIONNEL 2026

Le prévisionnel 2026 a été présenté. Une attention particulière a été portée à l'augmentation significative de la demande budgétaire de la commission gouvernance, ainsi qu'à la nécessité pour celle-ci de mieux articuler ses travaux avec les instances du cercle « co-gestion de la mention ».

Certaines lignes restent à préciser, notamment celle relative à un éventuel nouveau logiciel, faute d'éléments suffisamment avancés. Les besoins en communication ont également été questionnés et restent en attente des travaux du groupe « Projet politique ».

Concernant les charges, le provisionnement lié au contentieux prud'homal s'élève à 25 k€ sur l'année précédente, avec un complément équivalent à prévoir cette année au regard du jugement (plus de 47 k€ au total).

Plus largement, la fragilité financière de la fédération a été soulignée. Elle interroge d'autant plus qu'elle ne semble pas refléter la situation économique globalement plus favorable des groupes locaux. Un besoin a été exprimé d'ouvrir un chantier sur cette question, particulièrement pour mieux expliciter auprès des groupes les services rendus et les intérêts liés à la fédération.

Plusieurs pistes ont été évoquées, dont la possibilité de repropose un vote sur le taux de reversement, ainsi qu'une réflexion sur les modalités de décision, notamment le seuil actuel de 90 % de votes favorables. Certain-es participant-es ont exprimé un malaise à l'idée de voter un budget en déficit structurel et ont souhaité pouvoir se prononcer davantage sur des orientations ou des axes stratégiques.

Si certaines dépenses exceptionnelles ne devraient pas se reproduire, d'autres pourraient survenir. La trajectoire financière reste donc préoccupante, avec une projection évoquant un risque de déséquilibre à moyen terme (moins de cinq ans). Dans ce contexte, un appel à contribution à la commission finances, ainsi qu'un appel aux dons des groupes, ont été mentionnés. La question de la séparation entre le budget de la fédération et celui des groupes a également été soulevée, certains estimant qu'elle manque de cohérence.

Des remarques ont porté sur la présentation du prévisionnel, avec la proposition de le mettre en regard de celui de l'année précédente. Il a été noté que les commissions n'ont pas toujours suffisamment détaillé les actions associées à leurs demandes budgétaires.

Enfin, les implications du vote ont été discutées. Le budget prévisionnel apparaît difficilement modifiable à court terme, les marges d'ajustement des commissions étant limitées. Le vote contre a été interrogé comme levier potentiel pour relancer le débat sur les reversements.

Le vote s'est déroulé en deux temps. Une première mise au vote du budget a donné lieu à un refus, accompagné d'interrogations sur les implications concrètes d'un vote négatif. Après clarification sur le fait qu'un vote contre ne permettait pas, en l'état, de modifier significativement le budget présenté, celui-ci a été soumis une seconde fois au vote. Il a alors été adopté, avec l'expression explicite d'une vigilance renforcée et d'un caractère d'urgence quant à la situation financière de la fédération.

VOTES

Contres : 4

Abstentions : 4

Pour : 11

ÉLECTION DU BUREAU

Plusieurs évolutions ont été actées concernant la composition du bureau. Raymond Gaschet et Mathilde Filée ont présenté leur démission avec effet immédiat. Benoît Bazin et Frédéric Renier ont, quant à eux, annoncé leur démission à échéance de deux mois, afin de permettre un temps de tuilage avec le nouveau bureau. Hélène Massip poursuit son mandat, pour lequel il reste une année.

Dans ce contexte, un besoin minimal de quatre nouvelles personnes a été identifié pour assurer le fonctionnement du bureau.

Trois candidatures ont été présentées : Maurice Picco, Adrien Sanz et Anne-Marie Roche.

VOTES

Adrien Sanz : 18 votes pour.

Anne-Marie Roche : 18 votes pour.

Maurice Picco : N'a pas obtenu la majorité absolue. (Contres : 6; Abstentions : 3; Pour : 9)

Franck Grousson a été coopté par la suite. Une cinquième personne est actuellement en cours de cooptation.